



Contribution de l'association Orée à
« la Stratégie Nationale de Développement Durable 2009-2012 »

15 avril 2009

Remarques générales

La Stratégie nationale de développement durable (SNDD) a pour objet d'établir le cadre de référence et d'orientation pour l'ensemble des acteurs publics et privés en matière de développement durable. Elle a pour ambition d'être à la fois synthétique, pédagogique et cohérente avec la Stratégie européenne de développement durable en tenant compte de l'évolution du contexte national, européen et international.

Considérant ces objectifs, l'association Orée remarque :

1- Un défaut de cohérence dans la démarche :

Le groupe de travail du CNDD, servant à alimenter la construction de la Stratégie nationale de développement durable, avait décidé de présenter son avis en deux étapes :

- *Juin 2007 : élaboration d'un pré-rapport portant sur les principes directeurs devant présider à la mise en révision de la SNDD et notamment, sur le rôle que la SNDD peut tenir dans la mobilisation de la capacité collective pour conduire le changement*
- *Juin 2008 : remise du rapport final, avec des propositions précises sur le contenu de la SNDD (cf. compte rendu de la séance plénière du CNDD du 7 mars 2007).*

Or, il est indiqué dans le document soumis que le bilan de la précédente SNDD paraîtra bientôt et il ne fait pas référence non plus aux apports du CNDD qui reflétait déjà l'opinion de la société civile. Nous pouvons regretter que le projet soit présenté avant le bilan et qu'il s'appuie sur des conclusions de 2006. Enfin, la multiplication des consultations, parfois dans des délais très courts, risque d'entraîner de la confusion et le désengagement de certains acteurs.

2- Les situations économiques et écologiques ont changé depuis 2006 :

Le document provisoire se réfère à la stratégie élaborée en 2006. Depuis, une crise systémique (alimentaire, des matières premières, économique, sociale) a secoué le monde. Le printemps 2009 est marqué par une reconstruction économique, politique et sociale. Le projet passe à côté de certains enjeux actuels. Il devrait davantage souligner le fait que le développement durable est une/la voie de sortie de crise et montrer en quoi les mesures énoncées sont pertinentes en termes environnemental et social. Les choix stratégiques du document provisoire doivent refléter ce changement de cap et montrer une réelle ambition.

3- Des mesures parfois trop générales et évasives

Ce projet reste souvent très général, il ne comporte quasiment pas d'objectifs chiffrés, et présente quelques points de niveau beaucoup plus anecdotiques, ce qui nuit à sa lisibilité. La plupart des engagements inscrits dans ce projet sont déjà présents dans les deux projets de loi Grenelle. Comme ces dispositions ne sont pas définitives, il conviendra d'actualiser le présent projet de stratégie lorsque les deux projets de loi Grenelle auront été définitivement adoptés.

4- La question des indicateurs

Les instruments de mesure doivent être robustes, être des instruments de gestion et refléter les choix de société et de modèle économique souhaités. La croissance du produit intérieur brut qui sert de boussole à la plupart de nos responsables a en effet ceci de remarquable qu'elle ne tient aucunement compte de la nature des activités qu'elle additionne pourvu que celles-ci génèrent des flux monétaires. Elle comptabilise positivement toutes les destructions ; ex : plus il y a d'accidents de la route, de maladies et de pollutions plus le PIB croît.

Le concept de croissance économique qui mesure la variation positive du PNB en vient à s'identifier la notion de progrès. (cf. rapport Patrick Viveret, Reconsidérer la richesse, 2000)

Il serait bon, que la SNDD 2009-2012 tiennent compte des avancées sur les indicateurs, issues pour partie du cadre théorique élaboré par le prix Nobel d'économie Amartya Sen, des "*indicateurs de développement humain*" (3 critères de l'IDH : l'espérance de vie, le niveau d'instruction et le revenu), élaborés par le Programme des Nations Unies pour le développement (bilan du développement dans des domaines comme la santé, le logement, l'éducation, le revenu, la scolarisation des femmes, la mortalité infantile, l'environnement etc. ainsi que dans celui de "la sécurité humaine").

Le développement ayant un caractère multidimensionnel, certains critères seraient à prendre en compte.

* Indicateur de "*bien être*" : projet de "*Net National Welfare*" (James Tobin, USA, Japon) soit le produit national retransché de facteurs liés à des dépenses visant à réparer les dommages dus à la croissance.

auquel sont ajoutés en revanche la consommation publique, les services rendus par les équipements collectifs (écoles, équipements sanitaires et sociaux, jardins publics); les services rendus par les biens domestiques, les loisirs; le travail "de la ménagère" dans son foyer.

* Indicateurs de destruction de capital "social" incluant les coûts de la santé et les coûts sociaux.

* "Coût environnemental" : le "*Pib vert*" s'obtient par déduction du coût lié à l'utilisation de ce capital environnemental.

* "*Bilan sociétal*" : notation des entreprises prenant en compte des critères sociaux et des critères de respect de l'environnement.

En caractère gras, les propositions/observations de Orée

Les 11 indicateurs « phares » de développement durable ¹	
1	Taux de croissance du PIB par habitant : Est-ce bien raisonnable de maintenir dans des indicateurs « phares » du DD le taux de croissance du PIB par habitant ? Ne pourrait-on pas proposer plutôt une reconfiguration du PIB afin que celui-ci prenne en compte l'épuisement des ressources naturelles et les coûts cachés sociaux et environnementaux ? Voir indicateurs du bien être humain du PNUE, l'empreinte écologique...
2	Émissions totales de gaz à effet de serre Un nouvel indice, le GNEC (Gross National Energetic Consumption) pourrait s'insérer dans les comptes nationaux aux côtés du PIB et de l'IDH.
3	Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie <u>primaire</u> ← Cette référence n'est pas cohérente avec l'objectif européen, qui est celui repris et proposé en haut de la page 6 : 23% de renouvelable par rapport à la consommation d'énergie finale (qui est celui figurant dans le projet de loi Grenelle 1).
4	Consommation d'énergie des transports et PIB
5	Productivité des ressources : Développer des indicateurs pour caractériser et gérer les interactions entre biodiversité et activités économiques (cf. l'IIEB, indicateur d'interdépendance à la biodiversité développé par Orée)
6	Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs
7	Part des captures en fonction de l'état des stocks halieutiques
8	Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé à la naissance
9	Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux
10	Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans
11	Aide publique au développement

¹ Ces indicateurs sont suivis aux niveaux national et européen. Ils sont consultables sur le site de l'institut français de l'environnement (IFEN) à l'adresse <http://www.ifen.fr/acces-thematique/developpement-durable/> ainsi que sur le site de l'office statistique des Communautés européennes, Eurostat, à l'adresse <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/>